COMMUNE DE DREVANT

CONVOCATION DU 01 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre, le Conseil Municipal de DREVANT a été convoqué par nous, Patrick BIGOT, Maire sortant de DREVANT, pour une session ordinaire le huit septembre.

ORDRE DU JOUR

Nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2026.
2. Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le conseil municipal, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des collectivités territoriales.
3. Délibération pour un contrat d'accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire.
4. Nomination d'un nouveau correspondant « Incendie et Secours » au SDIS.
5. Questions et informations diverses.
    - Colis ou repas de fin d'année.
    - Union amicale des pêcheurs de Saint-Amand.
    - Ville à joie mercredi 07 octobre 2026.
    - Appel à candidatures pour le remplacement de Madame Fabienne AUROUX au restaurant scolaire - avril 2027.

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 SEPTEMBRE 2026

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents :
Date de la convocation : 01.09.2026
Date de l'affichage : 01.09.2026

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre, le conseil municipal de DREVANT s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Patrick BIGOT, Maire.

Etaient présents : Mrs BIGOT Patrick - COZIEN Denis - DELAUNAY Jordan - MAZERAT Jean-François - PASCAUD Jérôme - NOGUERA David - RIVIÈRE Sébastien.

Mmes ANDRÉ Annie - BALLEREAU Virginie - DEMAYER Brigitte - GUILLOT Elsa – HELY Nathalie LANGLOIS Milka

Absents excusés : M. LAMY Pascal - Mme – LANGLOIS Milka - MOUZÉ Dominique

Pouvoir de Madame MOUZÉ Dominique à Monsieur BIGOT Patrick

Constatant que les conditions de quorum sont réunies, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des conseils municipaux.
Il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.
Monsieur Denis COZIEN a été nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 30 juin 2026.

Le compte rendu de la réunion du 30 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations consenties par le conseil municipal, conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités.

- Etude de sols G1 au 1350 Route de Saint-Amand pour un montant de 1 020,00 € TTC, AERYS 4 Route de Saint-Amand 18200 ARCOMPS.
- Intervention pour déboucher la canalisation d'un urinoir et d'un lavabo à la salle polyvalente pour un montant de 432,00 € TTC, Fred Débouchage canalisations 18000 Bourges.
- Remplacement des pneus du Kangoo pour un montant de 189,92 € TTC, BestDrive 18200 Saint-Amand-Montrond.
- Carter tracteur Kubota G23 pour un montant de 399,10 € TTC, Boischaut Motoculture 18160 Touchay.
- Réparation du broyeur d'accotements pour un montant de 384,00 € TTC, ATEV Chaudronnerie 18200 Saint-Amand-Montrond.
- Remplacement de la serrure du portail de la cantine/garderie pour un montant de 350,00 € TTC, L'Ame de Fer 18200 La Groutte.
- Achat de 300 timbres postaux à 1,52 € pour un montant de 456,00 € TTC, La Poste 18200 Saint-Amand-Montrond.
- Achat de peinture marquage sol pour un montant de 94,03 € TTC, SOLEMUR, 18200 Saint-Amand-Montrond.
- Achat de tapis, coussins, lampe décoration pour la garderie pour un montant de 100,00 € TTC, Marché aux affaires 18200 Saint-Amand-Montrond.

3. Délibération pour un contrat d'accroissement temporaire d'activité au restaurant scolaire.

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Les collectivités locales peuvent ainsi recruter des agents contractuels sur des emplois non permanents sur la base de l'article L.332-23 du code général de la fonction publique, afin de faire face à un accroissement temporaire d'activité.
Ces emplois non permanents ne peuvent excéder 12 mois pendant un même période de 18 mois consécutif.

Compte tenu du nombre important d'enfants inscrits au restaurant scolaire pour l'année 2026-2027, il y a un réel besoin pour l'aide à l'accueil des enfants et à la surveillance au restaurant scolaire pour la tranche horaire de 11 h 45 à 13 h 45. Il convient donc de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité d'adjoint d'animation à temps non complet à raison de 8 h hebdomadaires pendant la période scolaire dans les conditions prévues à l'article L.332-23 du CGFP.

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 10 septembre 2026, d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 10 mois allant du 10 septembre 2026 au 04 juillet 2027 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'adjoint d'animation à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 8 h, soit 8/35ème pendant la période scolaire.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 432, indice majoré 387, échelon 11 de l'échelle C1.

Monsieur le Maire est chargé de recruter l'agent contractuel affecté à ce poste et de signer un contrat de travail en application de l'article L.332-23 du CGFP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (13 voix Pour dont 1 pouvoir).

DÉCIDE :

Article 1 : d'adopter la proposition du Maire

Article 2 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

4. Nomination d'un nouveau correspondant « Incendie et Secours » au SDIS.

Monsieur Denis COZIEN informe le conseil municipal de son souhait de mettre fin à ses fonctions de correspondant incendie et secours auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS).
Afin d'assurer la continuité de la liaison entre la municipalité, les services de secours et la population en matière de prévention et de gestion des risques, il convient de procéder à la nomination d'un nouveau correspondant incendie et secours.

Monsieur Jérôme PASCAUD s'est porté candidat pour reprendre cette mission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Prend acte** de la démission de Monsieur Denis COZIEN de ses fonctions de correspondant incendie et secours et le remercie pour son engagement.
- **Nomme** Monsieur Jérôme PASCAUD en qualité de correspondant incendie et secours auprès du SDIS, à compter de ce jour.
- **Charge** le Maire d'informer le Directeur départemental du SDIS ainsi que le Préfet de cette nouvelle désignation.

5. Questions et informations diverses.

- **Colis et/ou repas de fin d'année :** Le conseil municipal souhaite proposer aux aînés de la commune un repas de fin d'année qui serait servi à la salle polyvalente par un traiteur le 09 ou le 10 décembre 2026, date à confirmer. Un colis sera proposé aux personnes qui ne pourraient pas venir au repas.
  Les membres de la commission sociale sont chargés de chercher des traiteurs pour un montant d'environ 35 € par repas, vins et apéritif compris ainsi des prestataires pour les colis simples et doubles. Une réunion devra être programmée pour finaliser ce sujet.

- **Union amicale des pêcheurs de Saint-Amand :** Une discussion s'engage sur l'échéance de la convention qui a été signée entre la commune et l'union amicale des pêcheurs à la ligne de Saint-Amandois en 2001 pour une durée de 9 ans, reconduite par un avenant n°1 en 2010 et un avenant n° 2 en 2019, celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2027. Le conseil municipal souhaite reprendre la main sur la gestion

piscicole et dans une certaine mesure la gestion hydrologique de la section appartenant à la commune du Canal de Berry. En principe le conseil municipal ne souhaite pas renouveler cette convention avec l'union amicale des pêcheurs à la ligne de Saint-Amandois. Pour information, cette association verse à la commune une participation financière annuel de 457 €.

- **<u>Ville à joie mercredi 07 octobre 2026</u> :** Monsieur Jérôme PASCAUD refait un point sur la manifestation « Ville à joie » qui se déroulera le mercredi 07 octobre 2026 de 17h30 à 21h à la salle polyvalente. L'association va nous faire parvenir deux banderoles publicitaires à installer sur la commune ainsi que des flyers à distribuer dans les boites à lettre des habitants de Drevant afin de promouvoir cette manifestation. La municipalité mettra à disposition de l'association six tables avec les bancs. Le Maire accueillera les représentants de l'association à 16 h.
- **<u>Appel à candidatures pour le remplacement de Madame Fabienne AUROUX au restaurant scolaire - avril 2027</u> :** Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du départ à la retraite de Madame Fabienne AUROUX au 1er mai 2027. Un appel à candidature sera fait en début d'année 2027 pour une ouverture de poste au 1er avril 2027. Monsieur le Maire rappelle que les candidatures spontanées à ce poste doivent être adressées à son attention sous plis cacheté en Mairie de Drevant, comprenant CV et lettre de motivation manuscrite.
- Un conseiller municipal Jordan DELAUNAY demande au maire, s'il y a des offres de reprise du restaurant communal. Le Maire répond aucune à ce jour.
- Monsieur Jérôme PASCAUD intervient sur l'appel à manifestation d'intérêt pour un accompagnement sur le thème de la restauration scolaire que la commune a engagé avec le Pays Berry Saint-Amandois. Madame Hélène SERVANT-MASSÉ, propose la date du 21 septembre 2026 pour venir présenter au conseil municipal les actions du Pays Berry Saint-Amandois en faveur de la restauration collective en particulier dans le cadre de l'accompagnement individualisé de la cantine de Drevant et la démarche et l'engagement dans Mon Restau Responsable®.
- Le mardi 29 septembre une personne de Bio-Service va venir passer la journée au restaurant scolaire de Drevant dans le cadre de l'accompagnement de la restauration collective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45 et ont signé le Maire et le secrétaire de séance.

Remarques éventuelles :

Le Maire, Le secrétaire de séance,

Patrick BIGOT. Denis COZIEN.